

Les fiches pratiques du sport scolaire

2) Règlement intérieur de l'AS

Circulaire 2000-106 du 11/07/2000 - B.O. n° 8 du 13 juillet 2000

Elle précise dans son préambule que le règlement intérieur est un texte à dimension éducative, élaboré et réactualisé en concertation, fixant les droits et obligations de chacun.

L'association sportive est bien entendu concernée et plusieurs modalités spécifiques doivent figurer dans le règlement intérieur. En effet le cadre associatif n'est pas le même, juridiquement parlant, que celui de l'établissement proprement dit et de l'enseignement obligatoire, comme le rappelle la circulaire n°249 du B.O n° 39 du 31 octobre 1996.

Un règlement intérieur, concernant les dispositions spécifiques à l'Association Sportive, pourra être élaboré.

Voici quelques points qui pourront être précisés, explicités, adaptés à chaque établissement :

- Conditions de fonctionnement de l'A.S. : Modalité d'adhésion - horaires - programme
- Utilisation du matériel et des installations sportives.
- Modalités de surveillance des élèves de l'A.S.(circulaire N° 248 B.O.39 du 31 octobre 96).
- Modalités de déplacement des élèves vers les lieux de rencontres.
- Actions d'animations de l'établissement
- Modalités relatives à la participation à l'A.S. pendant les stages des élèves.
- Règles pour les internes, les mineurs, ½ pensionnaires, externes, les BTS, classes préparatoires, etc.
- Conduite à tenir en cas d'accident à l'A.S.
- Gestion des absences (lorsque les parents pensent que leur enfant est à l'A.S...) et relations avec les parents (circulaire n° 96-247).
- Modalités d'exercice du droit de réunion : local de l'A.S., Assemblée Générale, Comité Directeur, réunion des délégués A.S., etc.
- Conditions de l'affichage : de la diffusion d'informations, panneau de l'A.S, journal de l'A.S, fiches d'information de début d'année, etc.
- Obligation du respect de l'autre, des personnels, de l'adversaire, de l'environnement et du matériel, la politesse, le fair-play, l'éthique sportive, etc.
- La gestion des jeunes officiels et leur valorisation, etc.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Ce ne sont que quelques idées pour susciter la discussion, utiliser ce document comme une phase d'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie, sachant que même en l'absence de règlement intérieur, c'est le bon sens et la logique qui doivent dicter le fonctionnement et la gestion " en bon père de famille "